

La Roche-sur-Yon, le 27/02/2025

Dossier suivi par
Roxane PLA
Tél : 02 51 45 72 18
Mél : affec.6-85@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot
Rue du 93ème régiment d'infanterie
BP 777
85020 La Roche-sur-Yon CEDEX

Mesdames les Directrices, messieurs les Directeurs
des écoles privées élémentaires ou primaires
s/c

Mesdames les Inspectrices, messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Monsieur le Directeur de l'Enseignement Catholique de Vendée

**Objet : admission dans les collèges publics à la rentrée 2025 pour les élèves issus de l'enseignement
privé**

**Références : Code de l'Éducation, not. Art. L.311-3, L.311-7, L321-3 tels que modifiés
par les lois n° 2005-380 du 23/04/2005 et n° 2013-595 du 08/07/2013**

Mesdames, messieurs,

L'affectation et la gestion des demandes de dérogation en 6^e dans les collèges publics pour la rentrée 2025 se font par l'intermédiaire du logiciel national d'aide à la gestion de l'affectation AFFELNET 6^e.

Aussi, je vous transmets les volets 1 et 2 issus de ce logiciel de gestion. Ces 2 volets sont à remettre par voie numérique de préférence (ou à imprimer et remettre) aux représentants légaux qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans un collège public à la rentrée 2025.

Ces deux volets doivent être transmis à la DSDEN – Division des élèves, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant la **date butoir du mardi 6 mai 2025**.

Vous trouverez également en annexe les modalités de la procédure ainsi que le calendrier des opérations.

Avec l'expression de ma parfaite considération,

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services départementaux
de l'Éducation nationale de Vendée



Élisabeth FARINA-BERLIOZ